

CONCOURS Artistique numérique :

« Désiné Konfinman a zot »

Concours organisé par
la Maison de l'Architecture de Guadeloupe MAG

Contexte :

En 1965, George Perec publiait son roman "Les Choses" : avec une redoutable justesse, il y dresse le portrait d'une génération prise dans le balbutiement des années 60 et l'avènement de la société de consommation, où le bonheur reste inaccessible, car il est lié aux choses que l'on acquiert.

Durant cette période de la consommation de masse et du renouveau du divertissement, l'auteur va se questionner sur le sens de la vie, et en particulier sur la question du bonheur :

« Ils rêvaient de vivre à la campagne, à l'abri de toute tentation. Leur vie serait frugale et limpide. Ils auraient une maison de pierres blanches, à l'entrée d'un village, de chauds pantalons de velours côtelé, des gros souliers, un anorak, une canne à bout ferré, un chapeau, et ils feraient chaque jour de longues promenades dans les forêts. Puis ils rentreraient, ils se prépareraient du thé et des toasts, comme les Anglais, ils mettraient de grosses bûches dans la cheminée ; ils poseraient sur le plateau de l'électrophone un quatuor qu'ils ne se laisseraient jamais d'entendre, ils liraient les grands romans qu'ils n'avaient jamais eu le temps de lire ... » mais ils ne recevaient pas d'amis.

« L'œil, d'abord, glisserait sur la moquette grise d'un long corridor, haut et étroit. Les murs seraient des placards de bois clair, dont les ferrures de cuivre luiraient. Trois gravures, représentant l'une Thunderbird, vainqueur à Epsom, l'autre un navire à aubes, le Ville-de-Montereau, la troisième une locomotive de Stephenson, mèneraient à une tenture de cuir, retenue par de gros anneaux de bois noir veiné, et qu'un simple geste suffirait à faire glisser. La moquette, alors, laisserait place à un parquet presque jaune que trois tapis aux couleurs éteintes recouvriraient partiellement ».

extrait : Les choses de Georges édition Pocket

Le contexte du confinement régional, est l'occasion de se remémorer les moments forts notre ancienne vie ou nous étions libres de circulation, et de consommer sans contrainte. Aujourd'hui ce n'est plus possible et à l'instar de George Pérec, dans son roman « Les Choses », la Maison de l'Architecture de la Guadeloupe vous propose de suivre la démarche du questionnement sur notre condition du confinement.

Comment décrire nos moments et lieux de vie subtilement, en profondeur, dans le détail pour que cela génère l'hypothèse d'un bonheur assumé. Quelle scène de vie peut-on offrir au regard de l'autre, quelle trace historique allons-nous choisir de présenter pour se remémorer ces moments une fois la période du confinement révolue ?

Autant de questions que nous vous offrons à la réflexion à travers un concours artistique ouvert à tous les citoyens de Guadeloupe de 5 à 105 ans et résidents en Guadeloupe.

Règlement :

Deux documents au minimum :

- Rendu format A4 Support 2D reproductible, nombre d'œuvres non limité par postulant, envoi format PDF uniquement.

Sous forme de :

- ✓ Peinture,
- ✓ Image de synthèse,
- ✓ BD,
- ✓ Photomontage,
- ✓ Collage,
- ✓ Dessin,
- ✓ et toute techniques mixtes qui vous inspire.

Représentez votre confinement.

- ✓ Écrivez, décrivez votre œuvre graphique par un texte d'intention présentation 300 mots maxi,
- ✓ Rendu format A4 Support 2D format PDF uniquement.

Fiche déclarative obligatoire du candidat :

- ✓ Nom & prénom ou pseudo,
- ✓ Adresse mail,
- ✓ Date de naissance,
- ✓ Commune de résidence

et envoyez votre document à la **Maison de l'Architecture de la Guadeloupe**, par mail à desinekonfinman@ma-guadeloupe.org

Concours d'idée artistique : **Désiné Konfinman a zot / Représentez votre confinement.**

Un récépissé de réception vous sera renvoyé pour notification par retour de mail.

La transmission de document valant autorisation pour la diffusion et la promotion publication, exposition des projets présentés dans le cadre du présent concours.

Les différents éléments de rendu seront restitués en respectant la charte graphique qui sera téléchargeable sur le site www.ma-guadeloupe.org à compter de la publication des résultats de la sélection des candidatures.

**L'ensemble du rendu des documents devra être déposé
le 1^{er} Juin 2020 avant minuit.**

Résultats sur 10 points:

Critères de sélection :

5 points

Qualité architecturale et d'insertion urbaine et environnementale appréciée notamment en regard de la qualité d'usage, de la qualité des ambiances le rapport aux espaces intérieurs et extérieurs.

3 points

Qualité graphique, capacité à projeter le spectateur dans l'univers imaginaire du candidat.

2 points

Argumentaire, texte de présentation, développement de la démarche personnelle permettant de comprendre le cheminement qui accompagne la création graphique.

Critères de jury:

Le jury sera constitué de 3 architectes (hors maison de l'architecture), 3 architectes de la MAG, 1 artiste plasticien, 1 enseignant artistique, 1 représentant de l'état Direction des Affaires Culturelles.

Désignation des lauréats,

Les membres du jury seront invités à prendre connaissance des projets et à émettre un avis sur la manière dont il a été tenu compte de leurs attentes et /ou observations. Ces avis seront transmis à l'ensemble des candidats par voie électronique classant de facto les trois lauréats du concours.

Les prix:

1 ère place du podium : 1 iPhone 11

2 ème : 1 tablette graphique iPad

3 ème : 1 bon d'achat BD d'une valeur de 150 euros

Prix spécial du public : valeur de 150 euros

Publicité et valorisation

Les résultats de la consultation feront l'objet au moins de deux expositions accompagnées de colloques :

- l'une à l'échelle de la Guadeloupe,

- l'autre, à vocation nationale, dans l'hexagone, via les membres du Réseau des Maisons de l'Architecture qui pourront être intéressées par l'exposition.

Les projets lauréats feront l'objet de séminaires d'échange avec les publics de ou des Maisons de l'Architecture susceptibles d'être intéressés par les idées développées.

L'intégralité des projets sera consultable sur le site internet de la Maison de l'Architecture de Guadeloupe site www.ma-guadeloupe.org

Les lauréats pourront être valorisés dans le cadre de la publication d'un article dédié sur les supports des médias régionaux, nationaux.

Droits et Obligations :

Tous les documents (images, textes, etc.) parvenus aux organisateurs deviennent leur propriété. Les organisateurs détiennent donc les droits de reproduction sur ceux-ci. La propriété intellectuelle des propositions reste entièrement acquise à leurs auteurs.

Les candidats ne peuvent rendre publics les dessins présentés au concours ou faire usage de leur projet pour une quelconque communication autre que celle autorisée par le présent règlement avant l'annonce officielle des résultats, sous peine d'exclusion du concours.

Les organisateurs se réservent le droit de publier librement l'ensemble des propositions qui leur sont parvenues. Dans ce cas, les propositions sont exposées ou publiées sous le nom de leurs auteurs.

Calendrier récapitulatif

- ✓ Lancement de l'appel à candidatures : **11 mai 2020**
- ✓ Dépôt des dossiers de candidatures : **1^{er} JUIN 2020 à minuit heure Guadeloupe**
- ✓ Réunion et décision du Jury : **18 Juin 2020**
- ✓ Publication exposition : **30 septembre 2020**

Au plaisir de recevoir vos propositions « **Désiné Konfinman a zot** »